

## Le groupe Chaâbi se met à l'éolienne

28/09/2007

L'énergie verte devra alimenter toutes ses filiales, douze au total, selon les propos mêmes de Omar Chaâbi, son vice-président exécutif.

Pour ce faire, le groupe finalise actuellement la création d'un pôle environnement, qui s'attellera à ce que toutes les filiales du groupe, à terme, produisent propre. En attendant, elles sont soumises à un programme visant à satisfaire aux conditions requises à la double certification ISO 14.001 pour l'environnement, et 18.001 pour la sécurité. La direction qualité du groupe se donne jusqu'au début 2009, au plus tard, pour décrocher les labels.

En se lançant dans l'énergie éolienne, le groupe envisage la création de deux parcs, sur deux sites différents. Le premier à Essaouira, dont le début de production est prévu fin 2008, aura une puissance de 20 MW pour un investissement de base de 225,4 millions de DH. Le second site, à Tanger, d'une puissance de 50 MW, entrera en fonction fin 2009 et nécessitera une enveloppe de 563,5 millions de DH. Rappelons que le seuil d'autoproduction doit être relevé de 10 à 50 MW, dès publication du décret.

Pour mener à bon port ce «projet de haute technicité», le groupe Chaâbi s'est attaché les services d'experts internationaux en ingénierie, aussi bien pour la conception des parcs que pour le montage financier, en appoint à l'apport en fonds propres du groupe encore gardé secret.

Parallèlement aux différentes «tractations pour tenir le pari», le groupe a engagé les démarches avec l'ONE, pour l'acheminement, l'achat de l'excédent et les termes du contrat fixant les conditions d'accès au réseau national de distribution.

A noter que le groupe Chaâbi se réserve les droits d'émission de CO2 et des certificats verts qui vont avec. Sur ce volet aussi, «le tout est de respecter l'esprit de la politique du Maroc en matière d'environnement», confesse Omar Chaâbi. A-t-il vraiment le choix? Surtout quand on sait que sur un de ses sites de prédilection (Essaouira), le parc éolien Amogdoul (60 MW) inscrit son approche dans le cadre du Mécanisme de développement propre (cf. [www.leconomiste.com](http://www.leconomiste.com)). Un parc en conformité avec la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, initiée par le gouvernement.

Les études prospectives sur le bouquet énergétique attribuent à l'éolienne une part de 10 % à l'horizon 2012, mais l'objectif pour le gouvernement est d'atteindre 15% en 2020.

150 millions de DH par an d'électricité

La facture d'électricité du groupe Chaâbi est salée. Après de la direction administrative et financière, on affirme que le montant annuel de la facture des douze filiales de la holding s'élève à près de 150 millions de DH. Un supermarché Aswak Salam débourse entre 250.000 et 400.000 DH/mois. Si pour la holding, l'investissement dans la production de l'énergie éolienne n'est pas rentable à court terme, les filiales s'en retrouveront soulagées immédiatement.

Bachir Thiam

Source: L'Economiste

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=economie&id=1358>